

Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

Déclaration du groupe UNAF

Une politique publique volontariste en matière de lutte contre les violences au sein du couple est celle qui s'attache à faire reculer le phénomène mais pas seulement. Elle cherche aussi à améliorer les conditions de prise en charge des victimes et de leurs enfants et aussi à prévenir la récurrence de cette forme particulière de délinquance. Comme le rapport nous le rappelle, les Outre-mer rencontrent des difficultés plus grandes cumulées à d'autres spécifiques, face à ce fléau qui tue chaque année surtout des femmes et qui les enferme dans l'isolement du foyer familial à la merci de leur conjoint.

Le groupe de l'UNAF partage bon nombre des constats et des recommandations mais il aurait souhaité que l'avis insiste davantage sur l'éducation à la bienveillance et à la non-violence dès le plus jeune âge pour des rapports équilibrés et respectueux au sein des couples.

La recommandation visant à ce que tous les territoires soient dotés d'un.e délégué.e régional.e ou départemental.e aux droits des femmes et de moyens adaptés, nous semble devoir être mise en œuvre rapidement. L'efficacité de la lutte contre les violences faites aux femmes passe par la coordination des différents professionnels, qu'ils ressortent du domaine, social, judiciaire, médical, économique... Dans le Tarn-et-Garonne, l'observatoire départemental des violences faites aux femmes a conclu un partenariat avec l'UDAF pour disposer d'une coordinatrice dont la mission est après évaluation de la situation de violences, de garantir à la victime la mise en cohérence de l'intervention des différents acteurs dans le cadre d'une prise en charge globale et dans la durée jusqu'à un retour à l'autonomie. Ce partenariat a été rendu possible grâce à la présence dans le département, d'une déléguée aux droits des femmes et à l'égalité.

Autre point d'importance, améliorer la connaissance notamment statistique des violences faites aux femmes dans les Outre-mer. À ce jour les statistiques publiques ne permettent pas d'offrir des instruments de mesure pour le pilotage d'une stratégie nationale à décliner localement et ceci est d'autant plus vrai dans les Outre-mer.

Enfin, Le groupe de l'UNAF partage les recommandations demandant à accroître les solutions de protection et d'hébergement. Devant la difficulté d'éviction du conjoint, l'hébergement et le logement des victimes restent la seule solution de secours. Mais bien souvent en matière d'hébergement, les victimes sont soumises à la concurrence des publics qui relèvent des dispositifs d'insertion et de lutte contre la pauvreté. Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.